



## Prise en charge réparation d'un système d'assainissement individu

Par melun, le **09/12/2011** à **12:52**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous afin de trouver une solution à mon problème. J'ai acheté une longère en 2007 dont l'entretien de d'assainissement individuel (vidange de la fosse septique ) est géré par la mairie de PLOUGUIEL. Cette charge est répartie sur le coût de m<sup>3</sup> d'eau et la société de vidange est désignée après un appel d'offre de la mairie. Or, il s'avère qu'il y ait eu des négligeances dûe à l'intervention de l'une de ces sociétés. Conclusion des experts de GROUPAMA, assureur de l'entreprise TLTP, maître d'oeuvre de l'installation du filtre à sable. Dès lors (cela n'est qu'une supposition) l'utilisation de la fosse septique s'en est trouvée compromise et a entraîné une suite de disfonctionnements du système total de l'assainissement. La société TLTP est jusque-là déchargée par ses experts de toute implication et désignent la mairie responsable, laquelle ne veut absolument pas prendre à sa charge le coût de la vidange et du curage hydrolique du filtre à sable qui s'élève à 1500 euros (devis C.V.C 22).

Je ne sais plus vers qui me retourner. Chacune des parties cherchant à se rejeter la faute, je ne fais que tourner en rond. De surcroît, ces problèmes liés à la saturation de la fosse me créent au quotidien des inconvénients.

Merci de bien vouloir m'orienter convenable et efficacement. Quels recours puis-je avoir?